SITE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS

Commune de Carquefou

Département de Loire-Atlantique (44)

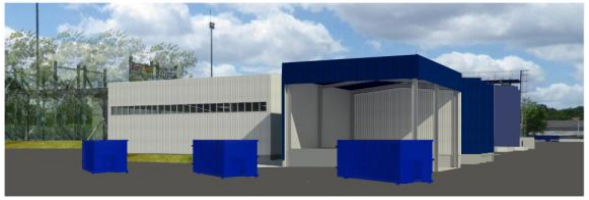

Résumé non technique de l'Évaluation environnementale

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Dossier réalisé avec la collaboration du bureau d'études AXE
Campus de Ker-Lann, Rue Siméon Poisson - 35170 BRUZ

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**
Contexte du projet 3
Objet de la demande 3
CADRE DU PROJET **5**
Localisation du site 6
Contexte humain et economique 7
Environnement du site 8
Contexte naturel 10
IMPACTS DU PROJET ET MESURES D'ATTÉNUATION **11**
Insertion paysagère du projet 11
Impacts sur les milieux naturels 12
Impacts sur les sols et sous-sols 12
Impacts sur les eaux 13
Impact du trafic routier d'exploitation 14
Impact sur l'air et le climat 15
Production de déchets 15
Les émissions sonores 16
Utilisation des sols et occupations sur le secteur 16
Autres inconvénients 16
EFFETS TEMPORAIRES ET CUMULES DU PROJET **17**
Effets temporaires associés au projet 17
Effets cumulés du projet avec les autres projets connus 17
MESURES DE MAITRISE DES IMPACTS ET COUTS ASSOCIES **18**
REMISE EN ÉTAT **20**

INTRODUCTION

CONTEXTE DU PROJET

La société CHIMIREC Javené, filiale du groupe CHIMIREC, possède un établissement de transit de déchets industriels non dangereux sur la commune de Carquefou, dans le département de Loire-Atlantique (44). Fort d'une présence historique sur le département du 44, où la société CHIMIREC organise 80 à 100 tournées mensuelles avec une présence permanente de 4 à 5 camions, l'établissement souhaite assoir de manière pérenne sa présence en développant son service de proximité dans le domaine des déchets industriels dangereux.

Le site est aujourd'hui soumis au régime de la déclaration pour les rubriques 4331, 2711, 2713, 2714 et 2716. Dans ce cadre, il dispose d'un récépissé de déclaration, daté du 19 mai 2017.

L'exploitant envisage aujourd'hui de démarrer une activité de tri, transit, regroupement et traitement de déchets industriels dangereux sur ce site. Ce projet a pour objectif de disposer d'une meilleure gestion des flux de déchets sur les différents sites de la société, afin d'assurer de meilleures conditions de tri et de stockage tout en disposant d'une implantation pour les clients du groupe CHIMIREC de Loire-Atlantique et de Vendée.

Par ailleurs, ce projet permet également de valoriser un ancien site industriel et ainsi développer le tissu économique local par la création de 20 emplois.

Au regard du projet envisagé, l'établissement CHIMIREC relèvera du régime de l'autorisation au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le projet nécessite donc le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale en vertu de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

OBJET DE LA DEMANDE

La demande concerne ainsi le démarrage des activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets industriels dangereux et non dangereux, sur le site de Carquefou. Le site comprendra, dans sa configuration future :

- Un bâtiment administratif composé de :
  - un laboratoire,
  - des bureaux d'exploitation, logistiques et administratifs,
  - une chaufferie,
  - des sanitaires, des vestiaires et un réfectoire.
- Un bâtiment d'exploitation principal composé de :
  - une zone de réception des déchets (déconditionnement, pompage),
  - une zone de tri,
  - 7 alvéoles de stockage temporaire des déchets dangereux (aérosols, acides batteries, filtres à huile, eaux souillées, inflammables, pâteux souillés, solides souillés),
  - une zone de stockage de contenants vides,
  - une aire de lavage de contenants vides,
  - une zone de réception pour les emballages vides en attente de tri et de déchiquetage dans le cas des plastiques,
  - une aire de déchiquetage.
- Une zone dédiée au stockage des déchets vrac avec 16 cuves aériennes pour les huiles claires et noires, les eaux souillées et les liquides de refroidissement, une aire de dépotage et d'empotage et une aire de pompage des déchets liquides conditionnés,
- Un bâtiment de stockage des déchets non-dangereux,
- Des installations et équipements annexes :
  - un pont bascule,
  - des zones de stationnement,
  - une zone de stockage de déchets extérieure (bennes),
  - deux ouvrages de régulation des eaux pluviales,
  - un bassin de confinement des eaux d'incendie.

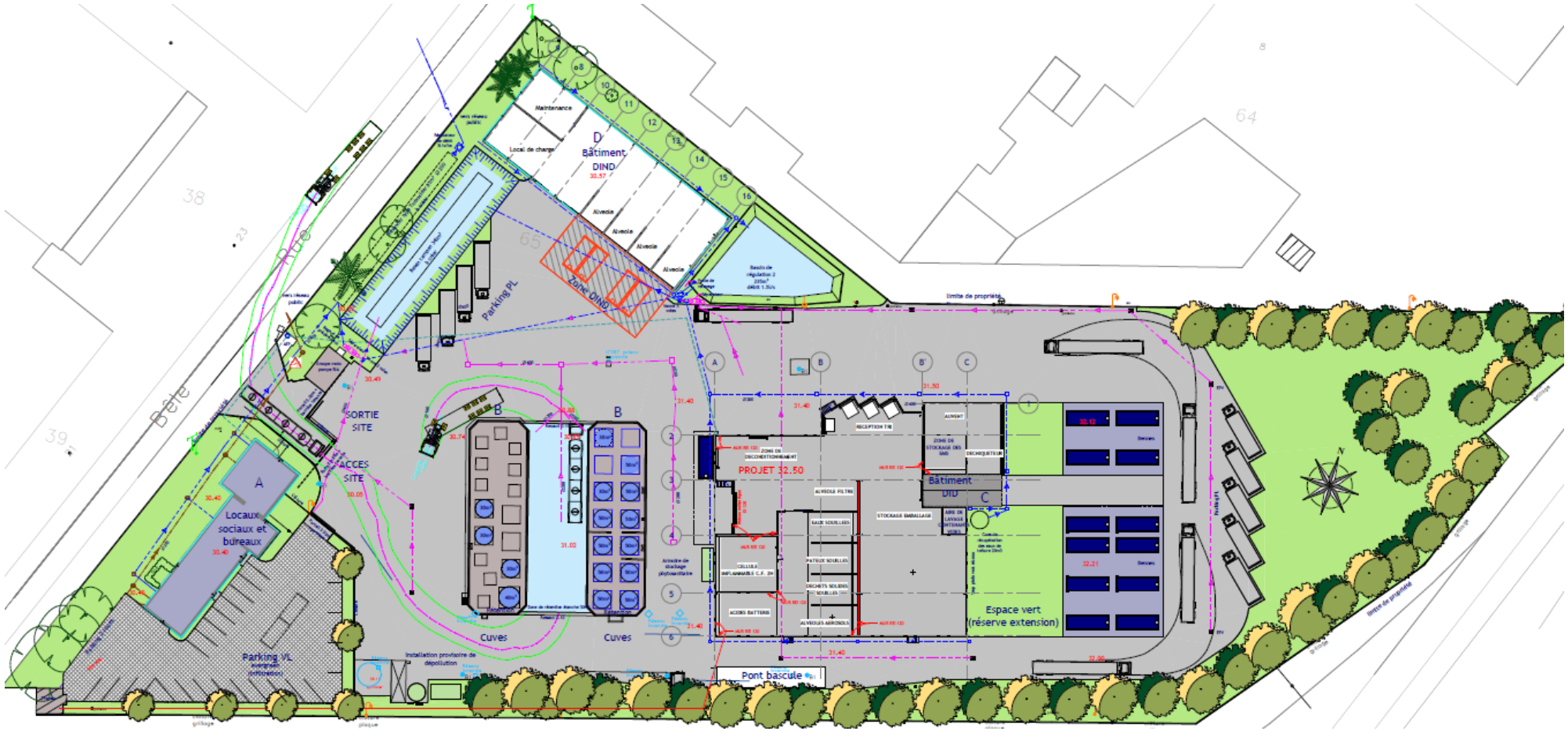
Maintenance
Local de charge
D
Bâtiment
DIND
Alvéole
Alvéole
Alvéole
Alvéole
Zone DIND
Parking PL
Rue
Bête
38
39
64
65
SORTIE
SITE
ACCES
SITE
A
Locaux
sociaux et
bureaux
Parking VL
B
B
Cuves
Cuves
Installation provisoire de
dépollution
PROJET 32.50
Bâtiment
DID
C
Espace vert
(réserve extension)
Pont bascule
Limite de propriété

LOCALISATION DU SITE

L'établissement de CHIMIREC se situe au sein de la commune de Carquefou, située en périphérie Nord-Est de Nantes, préfecture du département de Loire-Atlantique (44). Plus précisément, le site est localisé au cœur de la zone industrielle de Nantes-Carquefou, au 6 Rue du Nouveau Bêle, en limite Sud-Ouest de la commune.

Le site de la société CHIMIREC occupe une superficie totale de 17 203 m² sur les parcelles n°19 et 65 des sections cadastrales respectives BA et BB de la commune de Carquefou.

La zone industrielle de Nantes-Carquefou est particulièrement bien desservie ; elle est accessible depuis les principaux axes du secteur de Nantes (Boulevard périphérique de l'agglomération, A11, A811, puis via les différentes rues de la zone industrielle).

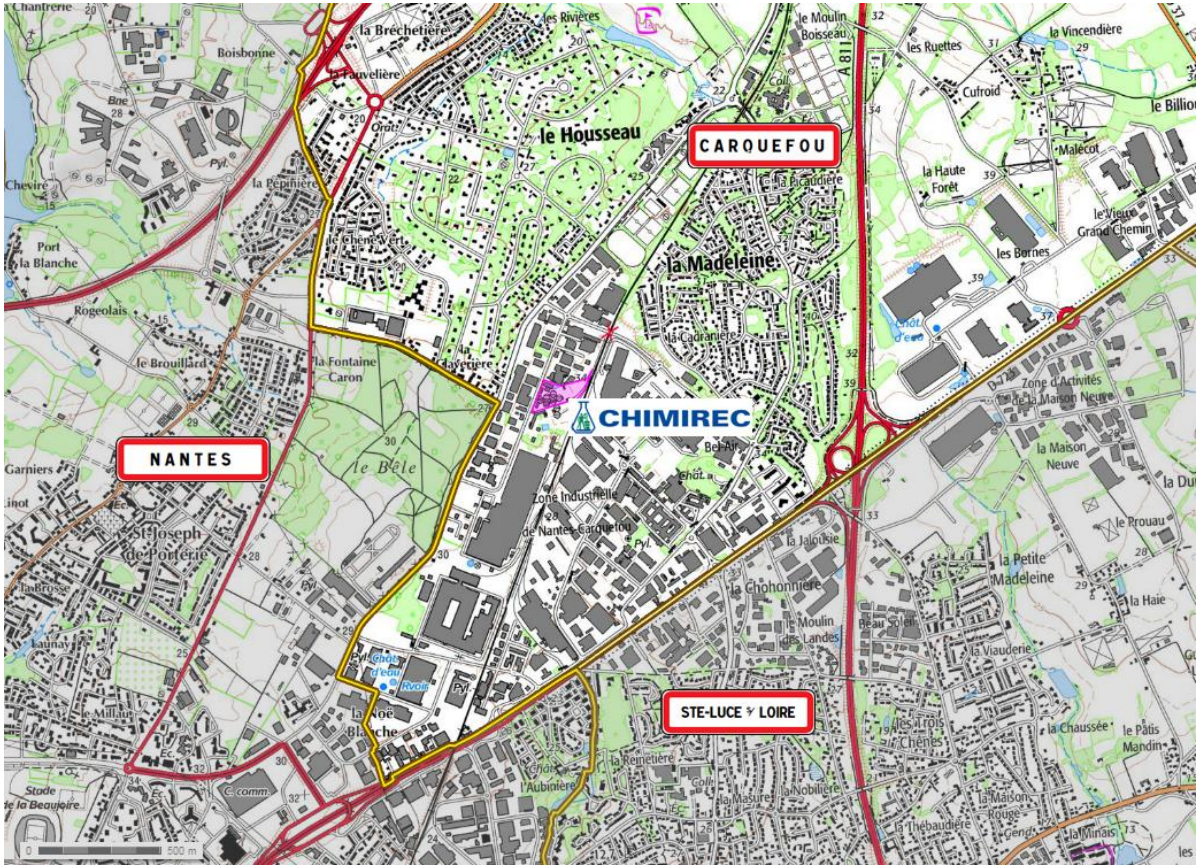

CONTEXTE HUMAIN ET ECONOMIQUE

L'établissement de la société CHIMIREC à Carquefou se situe au cœur de la zone industrielle de Nantes-Carquefou ; son environnement est ainsi principalement constitué de sites industriels. Il est également bordé à l'Est par une voie ferrée (ligne Nantes-Segré), aujourd'hui très peu fréquentée et utilisée uniquement pour du transport de fret.

Les zones d'habitations les plus proches du site sont les suivantes :

- le lieu-dit « la Claverière » dont les habitations les plus proches sont à 155 m à l'Ouest,
- le lieu-dit « la Cadranière » dont les habitations les plus proches sont à 255 m au Nord-Est.

Le voisinage direct du site CHIMIREC est constitué des établissements suivants :

- au Nord la société QUILLARD et Fils, spécialisée dans la production de charcuterie,
- à l'Ouest, au-delà de la rue du Nouveau Bêle, les entreprises SECAFI Climatisation, SUR HABITAT, TRANSPORT FAIELLA, etc.,
- au Sud, la société Nantaise de Recyclage Automobile et plus loin, l'ancien site de la SEITA,
- à l'Est, au-delà de la voie ferrée, les sociétés WIRQUIN Plastiques et UNIBETON.

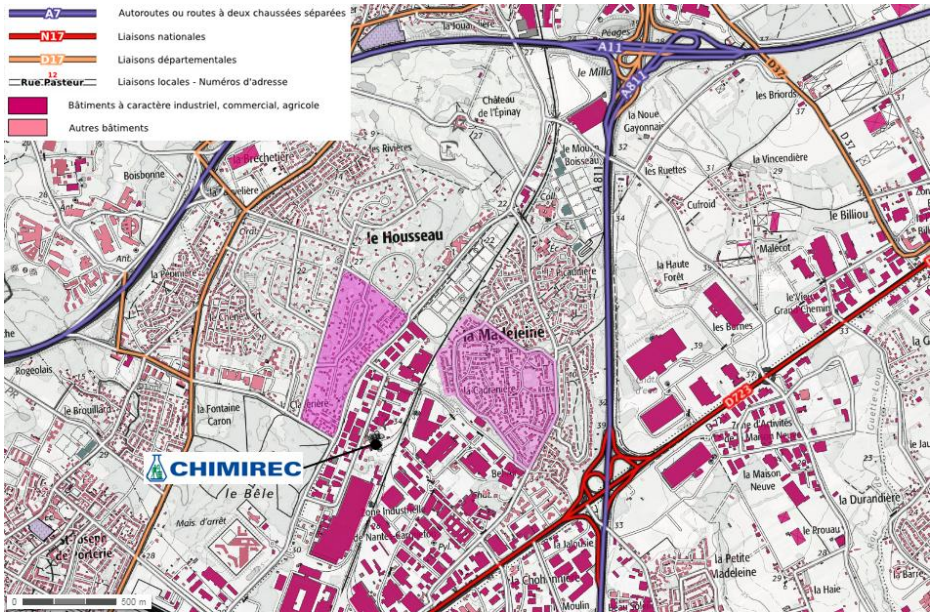

CONTEXTE HUMAIN ET ECONOMIQUE

Le tableau suivant présente un inventaire non exhaustif des habitations et établissements recevant du public, dont du public sensible :

Dénomination - Adresse	Typologie	Distance par rapport à l'établissement
Habitation « La Claverière »	Habitation	155 mètres à l'Ouest
Habitation « La Cadranière »		255 mètres au Nord-Ouest
Boulangerie « Moulin Tartine »	ERP « classique » les plus proches	135 mètres au Sud-Ouest
Restaurant « Class'Croute »		360 mètres au Nord-Ouest
Ecole Publique Jacques Prévert	Ecole Maternelle et Primaire	1 280 mètres au Nord-Est
Ecole Publique Georges Brassens		1 420 mètres au Nord-Est
Plaine de Jeux de la Mainguais	Complexe sportif	1 000 mètres au Nord
Collège Gérard Philipe	Lycée et Collège	1 410 mètres au Nord-Est
CIFAM – Place Jacques Chesne		1 000 mètres au Sud-Est
Résidence des Lys	Maison de retraite	1 350 mètres au Nord
Prison de Nantes-Carquefou	Prison	800 m au Sud-Ouest
Nouveau Lycée de Nantes-Carquefou	Projets environnants	500 mètres au Nord-Est
Terrain d'accueil des gens du voyage		1 300 mètres à l'Est
Terrain d'accueil des gens du voyage		1 900 mètres au Nord-Ouest
ZAC du Champ de Manœuvre		250 mètres au Sud-Ouest

ENVIRONNEMENT DU SITE

Concernant les parcelles visées par le présent projet et leur environnement :

- le site CHIMIREC de Carquefou est localisé sur un ancien site de la société UNIVAR,
- l'environnement général du site est marqué par les activités industrielles,
- trois zones du site sont touchées par une pollution historique datant de l'exploitation d'UNIVAR. La zone dédiée au stockage en cuve est la plus touchée avec notamment la présence de HCT, BTEX et COVH. Les travaux de dépollution, à la charge de l'ancien exploitant UNIVAR, sont toujours en cours.
- les terrains du projet ne se situent pas dans le périmètre de protection d'un monument historique, et aucun vestige archéologique n'a été découvert dans l'environnement proche,
- les terrains ne pas concernés par une servitude d'utilité publique associée à un captage AEP et ne sont traversés par aucun cours d'eau,
- le secteur est fortement marqué par les émissions lumineuses de la métropole Nantaise,
- la topographie du site est peu marquée, les parcelles bénéficient d'une légère pente en direction de l'Ouest,
- le site est aisément accessible depuis l'A11, la RD 723 et le boulevard périphérique de Nantes,
- aucun risque naturel et technologique majeur ne concerne directement le site.

Monuments historiques du secteur

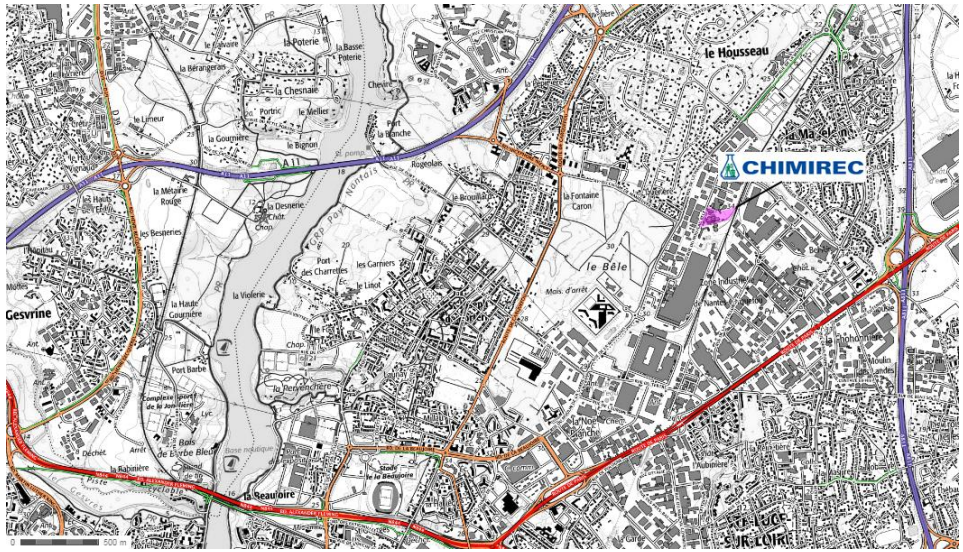

Axes routiers du secteur

CONTEXTE NATUREL

Le secteur d'étude accueille plusieurs espaces naturels remarquables et notamment :

Trois sites NATURA 2000 :

- FR5200624 et FR5212004 « Les Marais de l'Erdre » pris en application des Directives Habitat et Oiseaux,
- FR512002 « Vallée de Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes » pris en application de la Directive Oiseaux,
- FR5200622 « Vallée de Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones et ses annexes» pris en application de la Directive Habitat.

Cinq Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique :

- 520006645 « Tourbière de Logné »,
- 520014629 « Prairies et bois du Château de la Seilleraye »,
- 520006602 « Zones humides et îles de la Loire de Sainte-Luce-sur-Loire à Mauves, Maires de la Seilleraye »,
- 520006643 « Vallée et marais de l'Erdre »,
- 520013069 « Vallée de la Loire à l'amont de Nantes ».

Plusieurs espaces gérés et/ou protégés :

- L'Aire de protection du biotope de la « Tourbière de Logné »,
- La Réserve naturelle régionale de la « Tourbière de Logné »,
- La Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux « Marais de Mazerolles et Petit-Mars ».

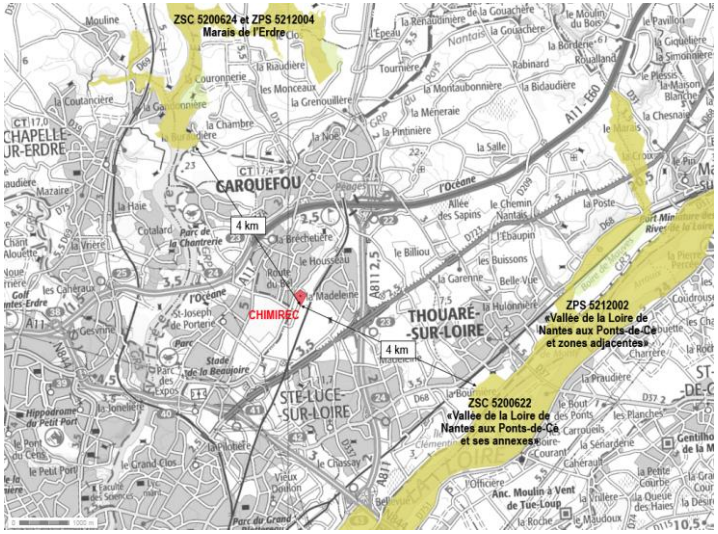

Sites NATURA 2000 du secteur

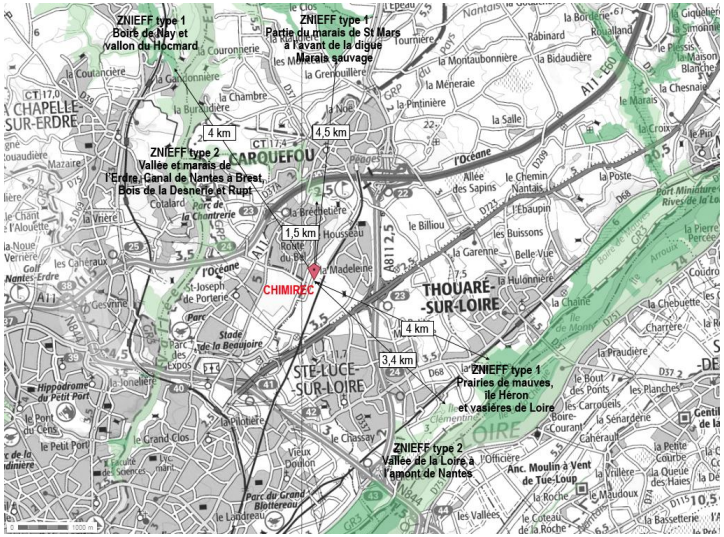

ZNIEFF du secteur

INSERTION PAYSAGERE DU PROJET

En termes de nouveaux aménagements sur son site, la société CHIMIREC prévoit la réorganisation des bâtiments existants et la mise en œuvre d'un nouveau bâtiment dédié aux déchets dangereux. Par ailleurs la société CHIMIREC prévoit également la création d'ouvrages de régulation des eaux pluviales ainsi que l'implantation d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie.

Ces installations seront peu visibles depuis les voies de communication et depuis les habitations les plus proches, en raison de la localisation du site au cœur d'une zone industrielle et aux conditions de mise en œuvre de ces équipements (matériaux et hauteurs similaires aux bâtiments existants).

Ces aménagements feront l'objet d'un dépôt de permis de construire en mairie de Carquefou.

Toutefois, des mesures sont prévues afin d'améliorer l'insertion du site dans son environnement :

- la plantation et l'engazonnement des aires périphériques,
- le maintien propre du site,
- l'harmonisation des coloris retenus pour les façades.

La configuration future du site n'induira pas d'impact supplémentaire sur l'intégration paysagère de l'ensemble, qui restera très peu perceptible depuis les environs et intégré dans au sein d'une zone industrielle déjà marquée par des infrastructures comparables.

IMPACTS SUR LES MILIEUX NATURELS

Le site naturel remarquable le plus proche est situé à 1,5 km des limites du site ; il s'agit de la ZNIEFF de type II « Vallée et Marais de l'Erdre ». Il est donc exclu que le projet porté par la société CHIMIREC ait un impact significatif sur ces milieux.

Concernant l'impact de l'exploitation future du site CHIMIREC de Carquefou sur les milieux naturels, un très faible impact est pressenti étant donné la faible sensibilité écologique des terrains qui sont artificialisés depuis de nombreuses années. Par ailleurs, les prospections naturalistes menées sur le site ont démontrées l'absence d'espèces protégées, autres que le lézard des murailles.

Néanmoins, des mesures de réduction et d'accompagnement sont prévues dans le cadre du projet :

- conservation des habitats pour le lézard des murailles,
- l'application des normes environnementales en phase chantier,
- l'entretien sans pesticide des espaces verts du site,
- la plantation et l'engazonnement des aires périphériques,
- les rejets induits par les activités futures de l'établissement seront maitrisés de telle façon qu'ils ne seront pas susceptibles d'induire la modification des paramètres abiotiques régissant ces milieux.

L'exploitation du site ne présentera pas d'impacts marqués, directs et indirects sur les milieux naturels du secteur.

IMPACTS SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

Aucune source de pollution des sols et du sous-sol ne sera induite en situation normale de fonctionnement du site : l'ensemble des déchets liquides en transit ou issus des opérations de lavage des contenants vides sera stocké sur des rétentions adaptées, les zones d'activités et les aires de dépotage seront imperméabilisées et reliées à une rétention adaptée, les zones de stockage de déchets seront imperméabilisées et sur rétentions.

En situation accidentelle, la nature du sol des zones de stockage permettra de recueillir et contenir les matières et déchets tombés au sol. En cas d'entrainement par les eaux pluviales, les matières et déchets seront retenus dans les réseaux et dans le bassin de confinement du site. Enfin, la voirie sera revue de telle sorte à garantir l'imperméabilisation du site et à mettre l'ensemble sur rétention.

Ainsi, les dispositions constructives et les mesures organisationnelles mises en place dans le cadre de l'exploitation future du site permettront d'exclure toute pollution des sols et du sous-sol en situation normale de fonctionnement comme accidentelle.

Les modalités de gestion de l'activité permettront d'exclure tout impact sur la qualité des sols et du sous-sol.

IMPACTS SUR LES EAUX

En termes de consommation d'eau du réseau, les usages seront à l'origine d'un prélèvement sur le réseau public d'eau potable de :

- 375 m^3 par an pour les besoins sanitaires du personnel,
- 20 m^3 par an pour le nettoyage des locaux et des installations,
- quelques m^3 par an pour le nettoyage des emballages vides (ces opérations seront en majorité effectuées grâce à un système de récupération des eaux pluviales de toiture),
- le réseau incendie est alimenté par les eaux brutes de la Loire.

Concernant les rejets, ils sont explicités sur la figure ci-dessous :

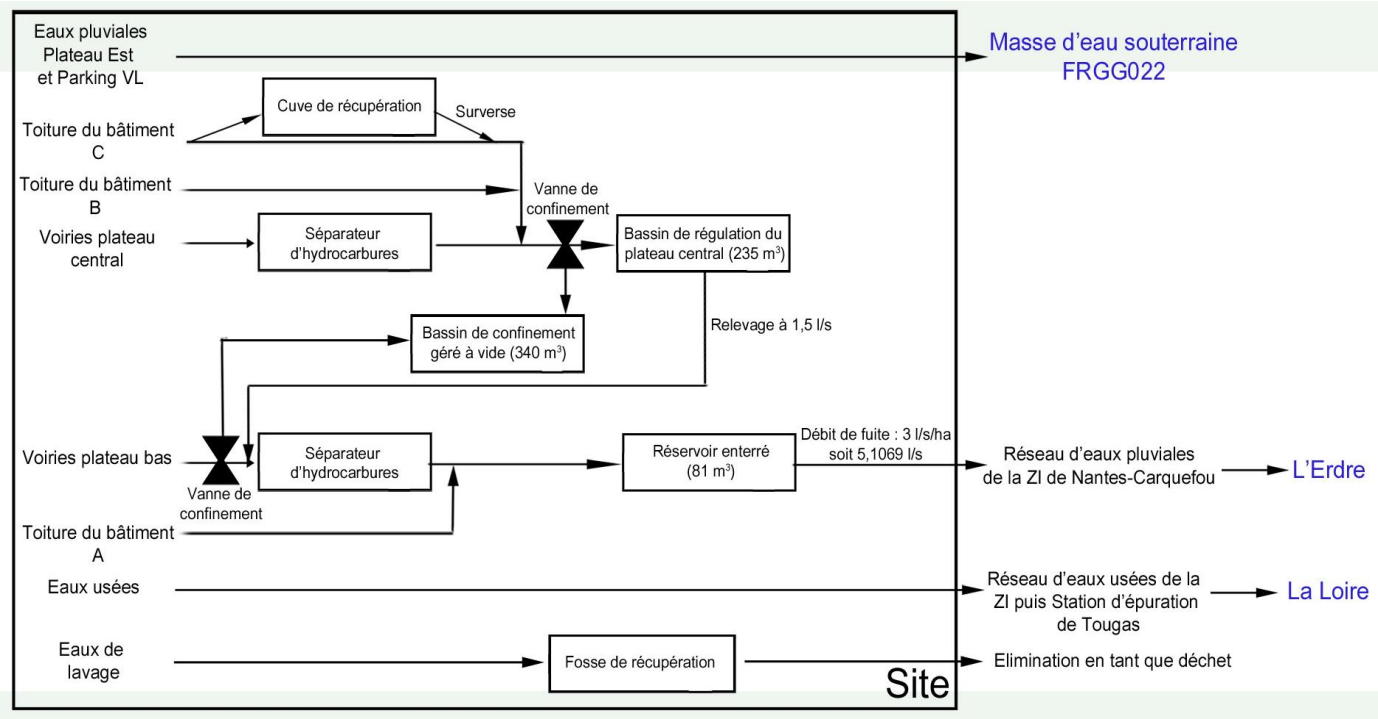

La gestion des eaux sera compatible avec les prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE de l'Estuaire de la Loire.

L'exploitation du site CHIMIREC de Carquefou ne sera pas à l'origine d'un impact significatif tant sur la ressource en eau que sur la qualité des eaux du milieu récepteur, au regard des mesures de gestion prévues.

IMPACT DU TRAFIC ROUTIER D'EXPLOITATION

Le trafic routier induit par l'exploitation future de l'établissement CHIMIREC se composera de :

- 20 passages de poids-lourds par jour pour la réception et l'expédition des déchets,
- 50 passages de véhicules légers correspondant aux véhicules légers du personnel et des visiteurs.

L'influence sur les axes du secteur est synthétisée dans le tableau suivant :

Axes routiers		Comptages routiers (moyenne journalière dans les deux sens)		Trafic routier lié à l'exploitation futur du site	Influence du trafic routier d'exploitation
A11		48 750 véhicules dont : - 5 285 PL - 43 465 VL	*2012*	70 passages dont : 20 PL + 50 VL (personnel + visiteurs)	**0,14 % sur le trafic total** : - 0,37 % de PL - 0,11 % de VL
RD 723		28 830 véhicules dont : - 3 905 PL - 24 925 VL	*2012*		**0,24 % sur le trafic total** : - 0,51 % de PL - 0,20 % de VL
Rue de la Giraudière à 150 mètres au Nord du site		2 805 véhicules dont : - 36 PL - 2 769 VL	*2016*		**2,49 % sur le trafic total** : - 55,5 % de PL - 1,80 % de VL
Rue du Nouveau Bêle à 50 mètres au Sud du site		7 465 véhicules dont : - 271 PL - 7 195 VL	*2014*		**0,93 % sur le trafic total** : - 7,38 % de PL - 0,69 % de VL
Rue de la Mainguais	650 mètres au Nord du site	5 638 véhicules dont : - 76 PL - 5 562 VL	*2017*		**1,24 % sur le trafic total** : - 26,3 % de PL - 0,89% de VL
	150 mètres à l'Ouest du site	6 820 véhicules dont : - 80 PL - 6740 VL	*2017*		**1,02 % sur le trafic total** : - 25 % de PL - 0,74 % de VL
	350 mètres au Sud-Ouest du site	9 702 véhicules dont : - 183 PL - 9 519 VL	*2017*		**0,72% sur le trafic total** : - 10,9 % de PL - 0,52 % de VL

Les mesures suivantes seront prises sur le site pour limiter l'impact de cette augmentation du trafic sur les axes du secteur :

- le volume transporté sera notamment adapté au volume disponible et les flux seront optimisés,
- les voies empruntées, tant en desserte locale qu'à une échelle étendue, sont des routes de grande dimension et elles sont en conséquence dimensionnées pour la circulation poids-lourds,
- les poids-lourds admis sur le site seront reçus suivant un planning défini à l'avance ce qui permettra de mettre en place un cadencement afin d'éviter l'engorgement sur le site et les voies d'accès.

L'influence du trafic associé à l'exploitation du site CHIMIREC sera réduite via des mesures mises en œuvre au sein de l'établissement.

IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

L'exploitation du site CHIMIREC sera à l'origine de rejets à l'atmosphère, composés d'émissions diffuses associées au stockage de déchets en cuves (depuis les évents) et à la circulation des véhicules. Le site sera également à l'origine d'émissions canalisées associées au déchiquetage des emballages plastiques et au stockage de déchets inflammables au sein d'une cellule dédiée.

Les proportions de ces émissions resteront faibles au regard des déchets concernés et de l'absence d'opérations de déconditionnement de déchets inflammables.

Une modélisation de dispersion des Composés Organiques Volatils a été réalisée en considérant les opérations de stockage des déchets inflammables et de déchiquetage des emballages plastiques. Il apparait que les concentrations atteintes seront peu significatives.

Les engins routiers (gérés par la société CHIMIREC ou un sous-traitant extérieur) devront respecter les normes en vigueur ; les chauffeurs de la société seront formés à l'éco-conduite. Les voies de circulation sont en enrobé routier limitant les levées de poussières.

La chaudière servant au chauffage des locaux administratifs durant l'hiver sera maintenue en parfait état de fonctionnement de manière à garantir un rendement et des rejets atmosphériques optimisés.

Enfin, ces rejets seront compatibles avec les plans et schémas de protection de l'air sur le territoire.

Les rejets à l'atmosphère de l'établissement CHIMIREC ne seront pas de nature à dégrader la qualité de l'air locale ni le climat.

PRODUCTION DE DECHETS

Le fonctionnement du site CHIMIREC de Carquefou entraînera la production de déchets qui pourront être distingués en deux catégories :

- des déchets non dangereux, types emballages en papier/carton, en matières plastiques, en bois, des ordures ménagères (ex-DIB), des déchets d'entretien des espaces verts,
- des déchets dangereux, types boues provenant du séparateur d'hydrocarbures, batteries, déchets électroniques, chiffons souillés, résidus de laboratoire.

La société CHIMIREC s'assurera que ces déchets soient collectés par des organismes compétents et traités dans des installations autorisées, mais également en amont que l'entreposage temporaire de ces déchets se fasse dans des contenants adaptés et dans des conditions excluant toute atteinte à l'environnement et notamment à la salubrité publique.

Les modalités de gestion des déchets sur le site permettront d'exclure toute atteinte à l'environnement et à la salubrité publique.

LES EMISSIONS SONORES

La mise en exploitation du site CHIMIREC de Carquefou sera à l'origine d'émissions sonores liées :

- à la réception et à la manutention des déchets sur le site,
- aux opérations de déchiquetage des plastiques et de pressage des fûts,
- au fonctionnement de l'extracteur d'air de l'alvéole de stockage des déchets inflammables,
- aux opérations de dépotage et empotage des déchets liquides vrac,
- aux opérations de lavage des contenants et de pressage des fûts métalliques,
- à la circulation des poids-lourds de réception et d'expédition des déchets,
- à la circulation des véhicules légers du personnel.

Les activités seront majoritairement réalisées à l'intérieur des locaux, limitant les bruits à l'extérieur. Des mesures organisationnelles seront mises en place pour atténuer les émissions acoustiques en provenance du site. Par ailleurs, précisons que le site CHIMIREC de Carquefou est localisé dans un secteur où l'ambiance sonore est déjà fortement influencée par les activités industrielles.

Enfin, un suivi périodique des émissions sonores du site sera réalisé, en limites de propriété et auprès des habitations les plus proches pour s'assurer du respect des valeurs seuils fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

L'exploitation du site CHIMIREC de Carquefou ne sera pas à l'origine d'un impact significatif sur l'environnement sonore du secteur.

UTILISATION DES SOLS ET OCCUPATIONS SUR LE SECTEUR

Aucune servitude relative à la protection du patrimoine historique n'impacte les parcelles du projet et aucune co-visibilité n'existera entre les futurs équipements de l'établissement et un édifice bénéficiant ou non d'une protection règlementaire. Aucun vestige archéologique n'a, à ce titre, été mis en évidence dans le voisinage direct du site.

Le projet porté par la société CHIMIREC sera compatible avec les documents d'urbanisme locaux (et fera l'objet d'une demande de permis de construire déposée en mairie de Carquefou) et ni son aménagement ni son exploitation ne porteront atteinte aux espaces agricoles et forestiers.

AUTRES INCONVENIENTS

Toutes les dispositions seront prises pour que l'exploitation du site ne soit pas à l'origine d'une atteinte à l'hygiène et à la salubrité publique, mais également à la sécurité publique (clôture sur le périmètre). Les énergies consommées dans le cadre de l'exploitation le seront de manière rationnelle. Les éclairages en provenance du site ne seront pas directement perceptibles au niveau des habitations. Enfin, une évaluation des risques sanitaires a fait apparaitre que le fonctionnement de l'établissement ne sera pas de nature à présenter des risques pour la santé des riverains.

EFFETS TEMPORAIRES ASSOCIES AU PROJET

Les périodes transitoires pendant lesquelles l'exploitation sur le site sera différente des périodes de marche « normale » de l'installation correspondront principalement à la période de chantier liée à la construction des installations.

Durant cette phase, des mesures transitoires seront prises visant à réduire les effets liés au « chantier » :

- les terrassements auront lieu dans de bonnes conditions climatiques,
- les zones de stationnement et d'entretien des engins de chantier limiteront les risques de pollution ponctuelle,
- les engins et appareils utilisés sur les chantiers respecteront la réglementation en vigueur,
- les déchets produits sur le chantier seront stockés dans des bennes et évacués par des sociétés spécialisées,
- l'impact du chantier sur la faune et la flore du secteur sera faible en raison de la sensibilité des terrains,
- les consignes de circulation et la signalisation seront scrupuleusement respectées et les engins de levage seront équipés d'une alarme de recul afin d'éviter tout accident.

EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

L'analyse des projets connus sur le secteur, au sens de la définition fournie par le Code de l'Environnement, a indiqué que de potentiels effets cumulés pourraient apparaitre au niveau du trafic routier et des rejets de gaz d'échappement associés, notamment vis-à-vis du projet d'aménagement de la ZAC du « Champ de manœuvre » qui comprend notamment la construction de 1 800 logements.

Toutefois au regard de la nature des axes de circulation desservant la zone et des mesures de réduction prévues, avec notamment l'aménagement des voiries et la création d'une nouvelle ligne de bus desservant le ZAC du « Champ de Manœuvre », les axes de circulation du secteur permettront d'intégrer le trafic cumulé de ces projets.

MESURES DE MAITRISE DES IMPACTS ET COUTS ASSOCIES

Les principales mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs associés à l'activité de l'établissement CHIMIREC sont synthétisées ci-dessous :

Aspect	Mesures en place / envisagées	Effets attendus	Coût
Intégration paysagère	Entretien régulier des espaces verts	Assurer la bonne intégration paysagère de l'établissement CHIMIREC dans son environnement en maintenant la végétation en place	3 000 €/an
	Plantation et engazonnement des aires périphériques	Diminution des vues externes sur les installations du site	5 000 €
Milieux aquatiques	Création d'ouvrages de régulation des eaux pluviales et d'un bassin de confinement des eaux d'extinction	Assurer la régulation des eaux pluviales et le confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie	40 000 €
	Mise en place d'un programme de surveillance de la qualité des eaux souterraines et des eaux pluviales de voirie	S'assurer de la bonne épuration des eaux pluviales et de l'absence de pollution de la nappe phréatique	3 500 € Par an
	Mise en œuvre de séparateurs d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales de ruissellement	Traitement des eaux pluviales de ruissellement, potentiellement chargée en hydrocarbures	17 000 €
	Entretien des séparateurs d'hydrocarbures équipant le réseau de collecte des eaux pluviales de ruissellement sur le site	S'assurer de la bonne épuration des eaux pluviales de ruissellement sur les voiries, susceptibles de contenir des hydrocarbures, avant leur rejet au milieu naturel	≈ 1500 € Par an
	Mise en œuvre d'une vanne de fermeture automatique sur le réseau de collecte des eaux pluviales	Permettre de mettre le site sur rétention dans le cas d'un déversement accidentel ou de la production d'eau d'extinction incendie	0 € (déjà en place)
	Reprise de la voirie et extérieure (élévation trottoirs périphériques, création de points hauts, etc.)	Assurer le confinement des eaux susceptibles d'être polluées en cas de déversement accidentel ou de génération d'eau incendie	Compris dans le coût des travaux
	Mise en rétention du bâtiment C : création d'un dallage étanche	Assurer le confinement des eaux au sein du bâtiment en cas de déversement accidentel ou d'incendie	Compris dans le coût des travaux
Alimentation en eau potable	Contrôle du disconnecteur équipant le réseau d'alimentation en eau potable du site	S'assurer du bon fonctionnement de ces équipements permettant de limiter les retours d'eaux polluées dans le réseau d'alimentation communal en eau potable.	2000 € Par an
Qualité de l'air	Mise en place d'une campagne de mesures des émissions de COV dès la mise en activité du site.	Mesurer les rejets atmosphériques liés aux activités du site afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur.	2 500 €

Aspect	Mesures en place / envisagées	Effets attendus	Coût
Environnement sonore	Mesures périodiques des niveaux sonores en limite de site et auprès des habitations les plus proches (ZER)	Mesurer les niveaux sonores afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur et limiter ainsi les éventuelles nuisances sonores auprès des riverains les plus proches.	≈ 1500 € la première année puis tous les 3 ans
Sécurisation du site	Clôture du terrain et portails	Eviter un acte de malveillance	0 € (déjà en place)

REMISE EN ÉTAT

Les conditions de mise à l'arrêt définitif et de remise en état d'une installation classée sont fixées par les articles R.512-39-1 à 3 du Code de l'Environnement. Le préfet sera prévenu au moins trois mois avant que l'activité ne cesse définitivement.

Dans ce cadre, la société CHIMIREC s'engage à fournir un rapport de cessation d'activité qui présentera les mesures prises ou prévues pour supprimer les impacts sur l'environnement et les risques de pollution pouvant se développer a posteriori de la cessation d'activité.

L'exploitant recensera, sous la forme d'un historique, les différentes modifications et les événements ayant pu engendrer une atteinte à l'environnement sur son site (déversement accidentel de produits dangereux, anciens stockages, remblais pollués, etc. liés ou non à l'activité actuelle sur le site).

Les mesures envisagées par l'exploitant seront les suivantes :

- l'envoi des déchets et des produits non vendables vers des filières de valorisation ou d'élimination agréées,
- l'interdiction et la limitation des accès au site,
- la suppression des installations et équipements dangereux,
- le nettoyage de la totalité du site (aires extérieures),
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Ces dispositions seront modulables selon le devenir du site et des bâtiments. En tout état de cause, le terrain permettra, dans le futur, un usage industriel ou commercial compatible avec le règlement d'urbanisme actuel de la parcelle d'implantation.

D'autre part, la société CHIMIREC s'assurera du respect des prescriptions techniques relatives à la remise en état du site mentionnée dans son arrêté d'exploitation, conformément à l'article R.512-30 du Code de l'Environnement.

La société CHIMIREC est propriétaire des parcelles cadastrales d'implantation du site de tri, transit, regroupement et traitement de déchets industriels. En conséquence, l'exploitant et le propriétaire des terrains seront confondus et donc aucune demande d'avis sur la remise en état des parcelles n'a été adressée.

A contrario, la société CHIMIREC a sollicité l'avis du maire Carquefou, sur les modalités proposées de remise en état, par courrier en date du 6 décembre 2017. A cet effet, la mairie de Carquefou s'est prononcée sur les conditions de remise en état du site par courrier en date du 11 janvier 2018.